

COVID-19 : Test PCR gratuit pour un voyage ou un évènement culturel

Dans le cadre des voyages et des événements culturels, pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de se faire vacciner et si la vaccination n'a pas été refusée, **2 tests PCR seront pris en charge par l'INAMI (via un code d'activation) si réalisés entre le 1er juillet et le 30 septembre 2021.** (Sciensano, 16 juin 2021)

Comment obtenir le code pour le test et comment l'utiliser ?

- Se connecter sur le site [masante.be](https://www.masante.be)
- Ouvrir sa page personnelle en s'identifiant via un lecteur de carte d'identité ou l'application itsme
- Si vous êtes éligibles à un test gratuit, un bouton vous permettra de demander un code d'activation (Coronatest prescription code, ou CTPC). Celui-ci est composé de 16 chiffres/lettres et vous sera envoyé par SMS. Ce code est valable 10 jours
- Via le site [masante.be](https://www.masante.be), (encart « COVID 19 - Données personnelles ») prenez rendez-vous pour le prélèvement nasopharyngé en sélectionnant « Prendre rendez-vous pour un test sur base d'un code d'activation »

Eligibilité pour la gratuité :

- Ne pas être vacciné et ne pas avoir refusé la vaccination Covid-19,
- Avoir reçu le code CTPC personnel,
- Être éligible au remboursement soins de santé en Belgique,
- Prélèvement effectué entre le 1er juillet et le 30 septembre

Si **toutes** ces conditions ne sont pas remplies, le test sera payant.

La gratuité est valable uniquement pour un test PCR. **Un test antigénique ne sera jamais gratuit/remboursé pour un voyage.**

Pour obtenir des conseils et des informations sur les dernières exigences pour voyager dans certains pays, consultez le site web des Affaires étrangères.

